



**BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R53-2024-035

PUBLIÉ LE 22 MARS 2024

# Sommaire

## **Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /**

R53-2024-03-22-00001 - Arrêté modificatif n°9 du 22 mars 2024 portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (1 page)

Page 3

## **préfecture de région /**

R53-2024-03-18-00004 - Arrêté portant composition du CAEN (5 pages)

Page 5

Mission Nationale de contrôle et d'audit des  
organismes de sécurité sociale

R53-2024-03-22-00001

Arrêté modificatif n°9 du 22 mars 2024 portant  
modification de la composition du conseil  
départemental des Côtes d'Armor au sein du  
conseil d'administration de l'union de  
recouvrement des cotisations de sécurité sociale  
et d'allocations familiales de Bretagne



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE LA PRÉVENTION**  
**MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ**  
**INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS**

**Arrêté modificatif n°9 du 22 mars 2024**  
**portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor**  
**au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations**  
**de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne**

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu les arrêtés modificatifs des 4 juillet et 20 octobre 2022, 6 février, 26 mai, 13 juin, 28 novembre, 18 décembre 2023 et 30 janvier 2024,

Vu la modification de représentation formulée par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE),

**ARRETENT**

**Article 1**

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE), le siège de membre titulaire de Monsieur Patrice THIBAUT est déclaré vacant

**Article 2**

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,  
des finances et de la souveraineté industrielle  
et numérique, chargé des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

préfecture de région

R53-2024-03-18-00004

Arrêté portant composition du CAEN



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté portant composition  
du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Rennes

**Le Préfet de la région Bretagne**  
**Préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15 ;

Vu la loi n°86-663 du 22 juillet 1983 modifié et complété par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de la sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la note de service n°2012-146 du 18 septembre 2012 relative aux conseils académiques et conseils départementaux de l'éducation nationale ;

Vu les désignations de maires ou conseillers municipaux ;

Vu les propositions de désignation des organismes consultés ;

Vu les propositions du recteur de l'académie et du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil académique de l'éducation nationale de Rennes est composé comme suit :

PRESIDENTS

**Compétences de l'Etat**

M. le Préfet de région

**Compétences de la Région**

M. le Président du Conseil régional

Suppléants

M. le Recteur de l'Académie ou

M. le Directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Suppléants

Mme Isabelle PELLERIN

Vice-présidente du Conseil Régional

VICE-PRESIDENTS

M. le Recteur d'Académie

M. le Conseiller régional désigné par le Président du Conseil régional pour le suppléer,

M. le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Mme la Directrice interrégionale des affaires maritimes nord atlantique manche ouest.

**REPRESENTANTS DE LA REGION  
DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES**

**a) Représentants de la région**

Titulaires

- Madame Isabelle PELLERIN
- Monsieur Olivier DAVID
- Madame Forough DADKHAH
- Monsieur Christian TROADEC
- Madame Gaby CADIOU
- Madame Agnès LE BRUN
- Monsieur Nil CAOUISSIN
- Monsieur Bernard MARBOEUF

Suppléants

- Madame Emilie KUCHEL
- Monsieur Paul MOLAC
- Madame Elisabeth JOUNEAUX-PERDRONO
- Monsieur Benjamin FLOHIC
- Madame Gladys GRELAUD
- Monsieur Patrick LE DIFFON
- Monsieur Gaël BRIAND
- Madame Stéphanie STOLL

**b) Représentants des départements**

**COTES D'ARMOR**

Titulaires

- Monsieur Jean-René CARFANTAN
- Monsieur Jean-Marie BENIER

Suppléants

- Madame Juliana SAN GEROTEO
- Madame Brigitte BALAY-MIZRAHI

**FINISTERE**

Titulaires

- Madame Véronique BOURBIGOT
- Monsieur Franck PICHON

Suppléants

- Madame Aline CHEVAUCHER
- Madame Jocelyne PLOUHINEC

**ILLE-ET-VILAINE**

Titulaires

- Madame Jeanne LARUE
- Madame Isabelle BIARD

Suppléants

- Monsieur Roger MORAZIN
- Monsieur Jonathan HOUILLOT

**MORBIHAN**

Titulaires

- Madame Christine PENHOUËT
- Monsieur Michel JALU

Suppléants

- Madame Dominique LE MEUR
- Madame Marianne ROUSSET

**c) Représentants des communes**

Titulaires

- Madame Delphine RIGOLLÉ  
Adjointe au Maire de Merdrignac (22)
- Madame Fanny CHAPPÉ  
Maire de Paimpol (22)
- Monsieur Eric LE GUEN  
Adjoint au Maire de Pont-l'Abbé (29)
- Monsieur Philippe MOTAIS  
Conseiller municipal de Saint-Méen (29)
- Monsieur Bruno GATEL  
Maire de Visseiche (35)
- Non pourvu  
(35)
- Non pourvu  
(56)
- Monsieur Yannick CHESNAIS  
Maire de Les Fougerêts (56)

Suppléants

- Monsieur Pierre-Alexis BLÉVIN  
Maire de Pléneuf-Val-André (22)
- Monsieur Loïc RAOULT  
Maire de Plourhan (22)
- Monsieur Jacques TANGUY  
Adjoint au Maire de Pont-l'Abbé (29)
- Monsieur Yves CAPPALLESSO  
Conseiller municipal de Saint-Méen (29)
- Madame Evelyne SIMON-GLORY  
Maire de Plesder (35)
- Non pourvu  
(35)
- Non pourvu  
(56)
- Madame Noëlle CHENOT  
Maire de Surzur (56)

## REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

### a) Représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires

FSU

Titulaires

- Monsieur Ronan OILLIC
- Madame Solenne OGIER
- Monsieur Kévin HEDE
- Monsieur Alain BILLY
- Madame Emmanuelle MARAY
- Monsieur Ewen SALIOU
- Monsieur Matthieu MAHEO

Suppléants

- Madame Isabelle DESPLACE
- Madame Fabienne STEPHAN
- Monsieur Joël MARITEAU
- Madame Anne COURTET
- Madame Sabrina MANUEL
- Madame Cécile GUENNEC
- Monsieur Jean-René TANGUY

SGEN CFDT

Titulaires

- Madame Christine MORISSON
- Monsieur Luc GRIMONPREZ

Suppléants

- Madame Alicia TAFANI
- Monsieur Ronan POEZEVARA

FO

Titulaires

- Monsieur Bastien JOYAUX
- Monsieur François MORICE

Suppléants

- Madame Nathalie BAUR
- Madame Justine MARTI

UNSA

Titulaires

- Monsieur Tanguy NOËL
- Monsieur Gaël BOISSIERE

Suppléants

- Monsieur Robin MAILLOT
- Madame Isabelle LÉGER

SUD EDUCATION

Titulaire

- Non pourvu

Suppléant

- Non pourvu

CGT

Titulaire

- Madame Christèle RISSEL

Suppléant

- Madame Marie DAGNAUD

### b) Représentants des établissements publics d'enseignement supérieur

FSU

Titulaire

- Madame Nathalie BRILLANT RANNOU

Suppléant

- Non pourvu

SNPTES

Titulaires

- Monsieur Christophe LEBRETON
- Monsieur Christophe BERDER

Suppléants

- Madame Stéphanie GOURIOU
- Monsieur Philippe COTTIER

SGEN-CFDT

Titulaire

- Madame Christine ZIMMERMANN

Suppléant

- Madame Cécile ROCUET

**c) Représentants des présidents d'universités et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur**

Titulaires

- Monsieur Pablo DIAZ  
Directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes
- Monsieur David ALIS  
Président de l'Université de Rennes 1
- Monsieur Vincent GOUËSET  
Président de l'Université de Rennes 2

Suppléants

- Monsieur Pascal OLIVARD  
Président de l'Université de Bretagne Occidentale
- Madame Virginie DUPONT  
Présidente de l'Université de Bretagne Sud
- Monsieur Vincent BRUNIE  
Directeur de l'INSA Rennes

**d) Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional d'enseignement agricole**

Titulaires

- Madame Valérie TONNERRE  
EPLEFPA Pontivy
- Madame Gaëlle LE BAYON  
EPLEFPA Rennes Le Rheu

Suppléants

- Madame Corinne FABLET  
EPLEFPA Rennes Le Rheu
- Non pourvu

**REPRESENTANTS DES USAGERS**

**a) Représentants des parents d'élèves**

FCPE

Titulaires

- Madame Marine CHARRA
- Madame Gwenaël ARZUR
- Monsieur Yann CASSIN
- Madame Emeline DESCHAMPS
- Madame Maud LE ROSCOUËT
- Monsieur Marc PÉNARD-FRANC
- Madame Natalia RINCÉ

Suppléants

- Madame Marine JALABER
- Madame Christelle RAT
- Monsieur Philippe JOUANNEAU
- Madame Solen PALMER
- Monsieur Emmanuel GUEVARA
- Madame Audrey JACQUEMIN
- Madame Najia BENAHMIDA

Au titre de l'enseignement agricole

Titulaire

- Non pourvu

Suppléant

- Non pourvu

**b) Représentants des étudiants**

FAGE « *Boye ton CROUS* »

Titulaires

- Madame Zoée PEROCHON DE JAMETEL
- Monsieur Noah LE MEUR
- Madame Flore BOURUMEAU

Suppléants

- Madame Elisa BOINET
- Monsieur Elliott LESUEUR
- Madame Océane BOUCHERON-BRAULT

**c) Représentants du Conseil économique, social, environnemental régional de Bretagne**

Titulaire

- Monsieur Laurent FONTENELLE

Suppléant

- Madame Virginie TEXIER

**d) Représentants des syndicats de salariés**

CFDT

Titulaire

- Madame Noémie PARROT

Suppléant

- Monsieur Frédéric LE GOUIL

CGT  
Titulaire  
- Monsieur Matthieu NICOL

Suppléant  
- Non pourvu

FO  
Titulaire  
- Monsieur Laurent JACQUEMIN

Suppléant  
- Monsieur Fabrice LERESTIF

CFTC  
Titulaire  
- Monsieur Pascal FAUVEAU

Suppléant  
- Non pourvu

UNSA  
Titulaire  
- Madame Agnès LLOUBERES

Suppléant  
- Monsieur Hubert BOUQUET

CFE-CGC  
Titulaire  
- Non pourvu

Suppléant  
- Non pourvu

**e) Représentants des employeurs**

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires  
- Monsieur Thomas LIGAVAN  
- Monsieur Luc AVRIL  
- Madame Manon BUZELAY

Suppléants  
- Madame Sabrina CHANTEPIE  
- Madame Coralie BRICAULT  
- Non pourvu

Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaire  
- Monsieur Christophe LEPRETRE

Suppléant  
- Monsieur Yvonnick LANOË

Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaire  
- Non pourvu

Suppléant  
- Non pourvu

Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles (FRSEA)

Titulaire  
- Non pourvu

Suppléant  
- Non pourvu

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne ainsi que des départements de la région.

Rennes, le 18 mars 2024

Le Préfet de région  
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Philippe GUSTIN

